



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ministère public
Place Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

Conseil de la Magistrature
Place Notre-Dame 8
Case postale 189
1702 Fribourg

Ministère public MP
Staatsanwaltschaft StA

Place Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

T +41 26 305 39 39, F +41 26 305 39 49
mp@fr.ch, www.fr.ch/mp

—
Réf: Direction
Collaborateur/trice: Raphaël Brenta
T direct: +41 26 305 61 21
V/ Réf: -

Fribourg, le 19 janvier 2015

Rapport du Ministère public du canton de Fribourg pour l'année 2014, à l'intention du Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Ministère public du canton de Fribourg¹ pour l'année 2014.

1.1. Partie générale

1.1.1 Remarques générales

En 2014, le Ministère public a enregistré une légère baisse du nombre de ses nouveaux dossiers respectivement une petite diminution du nombre de ses dossiers liquidés. Il est surtout parvenu à réduire le nombre de ses dossiers pendants ainsi que de ses anciennes procédures, soit ouvertes depuis plus de 12 mois. Quant à la proportion du nombre des dossiers liquidés dans les trois mois depuis leur enregistrement, elle a augmenté pour dépasser les 65%. Finalement, le recours à la détention avant jugement reste très élevé ; le Ministère public salue à ce propos les efforts de la Direction de la sécurité et de la justice pour trouver des solutions.

Si année après année le Ministère public parvient à maîtriser et même à réduire le nombre de ses dossiers, c'est grâce à l'ensemble des procureurs et des collaborateurs². Malgré une charge de travail soutenue et bien qu'injustement frappés par les mesures d'économies décidées en 2013, ils s'investissent dans leur activité de manière remarquable. Le présent rapport a aussi pour but de leur adresser de chaleureux remerciements pour le travail fourni.

L'année 2014 a été l'occasion de réfléchir en profondeur à l'organisation du Ministère public en y associant ses 82 procureurs et collaborateurs par le biais d'une large consultation. Le Ministère public a ainsi décidé

¹ Ci-après le Ministère public.

² Par souci de simplification, les termes « procureur » et « collaborateur » renvoient aux personnes des deux sexes.

de se doter d'une commission du personnel, qui verra le jour au début 2015, et de promouvoir le temps partiel en étendant les possibilités d'adapter son temps de travail. La consultation a aussi révélé que l'ambiance de travail au sein du Ministère public est excellente, malgré les tensions dont s'est fait l'écho la presse.

1.1.2. Les activités générales

1.1.2.1. En général

	2014	2013
Procédures enregistrées ³ en	14'809	16'571
Procédures pendantes au 31.12.	4'989	5'798
dont anciennes procédures sous la compétence du procureur ⁴	518	584
Procédures liquidées par décisions motivées ⁵ , en	13'463	14'312

³ Dans toutes les statistiques présentées ci-après, une unité correspond à un prévenu ; il est cependant possible qu'un même dossier physique concerne plusieurs prévenus.

⁴ Soit ouvertes depuis plus de 12 mois.

⁵ Soit les procédures closes par ordonnances motivées : ordonnance de non entrée en matière, ordonnance de suspension, ordonnance de classement, ordonnance pénale définitive, décision ultérieure au jugement.

1.1.2.2. Procédures enregistrées et pendantes

1.1.2.2.1. Procédures enregistrées

Répartition des procédures enregistrées	2014	2013
Procédures ordinaires contre des prévenus majeurs	14'633	16'418
Procédures du Tribunal des mineurs avec participation des procureurs des mineurs	5	7
Procédures civiles avec participation de la procureure en charge de ces affaires	2	0
Procédures du juge d'application des peines ⁶	169	145
Recours administratif	0	1
Nombre total de procédures enregistrées	14'809	16'571

	2014	2013
Procédures enregistrées contre auteurs connus	13'081	14'721
Procédures enregistrées contre auteurs inconnus	1'728	1'850

	2014	2013
Procédures enregistrées en français	12'409(83.8%)	13'695 (82.6%)
Procédures enregistrées en allemand	2'400 (16.2%)	2'876 (17.4%)

⁶ Ci-après JAP.

1.1.2.2.2. *Procédures pendantes*

Procédures pendantes	2014	2013
en instruction (sous la compétence du procureur),	4'026	4'951
dont suspendues (art. 314 al. 1 let. b à d CPP)	146	163
auprès des Préfectures (en vue de la tentative légale de conciliation)	154	170
auprès des Tribunaux de 1ère instance	672	559
auprès du Tribunal cantonal	118	109
auprès du Tribunal fédéral	19	9
Nombre total de procédures pendantes	4'989	5'798

1.1.2.2.3. *Anciennes procédures pendantes*

	2014	2013
Anciennes procédures pendantes devant le procureur, soit enregistrées depuis plus de 12 mois	518 (dont 66 procédures suspendues)	584 (dont 44 procédures suspendues)

Procédures pendantes devant les procureurs, ouvertes au 31.12.2014, de l'année :								
2005	2006-7	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
1	0	3	3	14	26	86	385	518

1.1.2.3. Procédures renvoyées devant une autre instance ou liquidées

1.1.2.3.1. En général

	2014	2013
Ordonnances de non entrée en matière	1'418	1'507
Ordonnances de suspension	1'197	1'213
Ordonnances de classement	1'183	1'550
Ordonnances pénales	9'976	10'355
Actes d'accusation	320	300
Confiscations indépendantes	0	1
Décisions ultérieures au jugement (JAP)	148	145
Décisions de dessaisissement	367	433
Décisions de renvoi au préfet (sauf pour tentative légale de conciliation)	6	12
Ordonnances de conversion (peine pécuniaire ou amende)	4'242	2'243
Commissions rogatoires nationales	23	28
Commissions rogatoires internationales	56	81
Classements sans suite	204	267

1.1.2.3.2. Ordonnances de non entrée en matière, de suspension et de classement

Ordonnances de non entrée en matière	2014	2013
cas de levée de corps	111	114
autres	1'307	1'393
Nombre total des ordonnances de non entrée en matière	1'418	1'507

Ordonnances de suspension	2014	2013
contre auteur connu	285	249
contre auteur inconnu	912	964
Nombre total des ordonnances de suspension	1'197	1'213

Ordonnances de classement	2014	2013
suite à conciliation	213	455
Autres	970	1'095
Nombre total des ordonnances de classement	1'183	1'550

1.1.2.3.3. Ordonnance pénale

Ordonnances pénales et de conversion	2014	2013
Ordonnances pénales définitives	9'517	9'897
Ordonnances pénales frappées d'opposition et renvoyées au juge de police	459 (4.6%)	458 (4.4%)
Ordonnances de conversion de peines pécuniaires ou d'amendes	4'242	2'243
Nombre total des ordonnances pénales et de conversion	14'218	12'598

1.1.2.3.4. Acte d'accusation

Actes d'accusation	2014	2013
Acte d'accusation avec renvoi au juge de police	134	130
Acte d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal d'arrondissement	124	127
Acte d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal économique	0	1
Acte d'accusation avec renvoi au Tribunal pénal des mineurs	5	11
Acte d'accusation selon procédure simplifiée avec renvoi au Tribunal pénal économique	57 1	31
Nombre total d'actes d'accusation	320	300

1.1.2.3.5. *Décision ultérieure au jugement*

Ordonnances du JAP	2014	2013
Ordonnances de suspension de la peine privative de liberté par :	45	31
prolongation du délai de paiement	0	3
réduction du montant de la peine pécuniaire ou de l'amende	0	0
conversion de la peine pécuniaire ou de l'amende en travail d'intérêt général	45	28
Ordonnances de refus de suspension de la peine privative de liberté	8	7
Ordonnances de conversion du travail d'intérêt général, à savoir :	90	91
conversion du travail d'intérêt général en peine pécuniaire	69	69
conversion du travail d'intérêt général en peine privative de liberté	21	22
Opposition aux ordonnances du JAP	0	1
Autres ordonnances du JAP	5	15

1.1.2.3.6. *Durée de la procédure jusqu'à sa liquidation*

Ordonnances de non entrée en matière, de suspension, de classement et pénales définitives	2014	2013
0 à 1 mois	29.14%	19.3%
1 à 2 mois	23.87%	24.67%
2 à 3 mois	12.37%	17.04%
3 à 6 mois	17.16%	19.73%
6 à 12 mois	10.51%	13.07%
12 à 18 mois	4.57%	4.2%
18 à 24 mois	1.43%	1.37%
24 à 36 mois	0.73%	0.49%
Plus de 36 mois	0.22%	0.13%

1.1.2.4. *Détention provisoire et autres mesures de contrainte*

Détention provisoire	2014	2013
Nombre de personnes en détention provisoire	273	294
Nombre de requête de détention au Tribunal des mesures de contrainte (détention, prolongation de la détention et détention pour motifs de sûretés)	412	394
Nombre de jours de détention	21'139	23'315

Autres requêtes au Tribunal des mesures de contrainte	2014	2013
Nombre de demandes de mesures de surveillance téléphoniques et autres mesures	207	231

1.1.2.5. Recours

Recours interjetés par les procureurs	2014	2013
Nombre de recours interjetés par les procureurs devant le Tribunal cantonal (Chambre pénale et Cour d'appel pénal)	7	16
Nombre de recours interjetés par les procureurs devant le Tribunal fédéral	4	5

Recours interjetés par les parties	2014	2013
Nombre de déterminations motivées adressées par les procureurs au Tribunal cantonal (Chambre pénale et Cour d'appel pénal)	87	84
Nombre déterminations motivées adressées par les procureurs au Tribunal fédéral	3	6

1.1.2.6. Défenseurs

Défenseurs	2014	2013
Nombre de désignation d'un défenseur d'office ou d'un mandataire gratuit,	296	308
dont selon le tournus	142	134
Nombre d'ordonnances sur indemnités	60	43

Le défenseur nécessaire choisi par le prévenu n'est pas inclus dans le tournus (cf. Directive n° 1.7 du procureur général du 12 janvier 2011 relative à la désignation des avocats, chiffre 5) ; cette règle justifie qu'il soit établi une distinction entre le nombre total de désignation et celui selon le tournus.

1.1.2.7. Contrôle du procureur général

Contrôles préalables et postérieurs des ordonnances rendues par les procureurs, les préfets et les présidents du Tribunal des mineurs	2014	2013
Nombre de refus d'approbation aux ordonnances de non entrée en matière, de suspension et de classement	13	11
Nombre d'oppositions aux ordonnances pénales	15	22

1.1.3. Le personnel

1.1.3.1 En général

Au 31 décembre 2014, le Ministère public compte 64.3 (EPT⁷) procureurs et collaborateurs. Il comprend ainsi 15 cellules judiciaires, pour 14,5 (EPT) procureurs. A leurs côtés, on trouve les greffiers (14.8 EPT) et les secrétaires de procureurs (14.3 EPT) ainsi qu'un (EPT) conseiller économique ; s'y ajoutent les collaborateurs de la réception (9.2 EPT, y compris 2 jeunes demandeurs d'emploi et 1 contrat de durée déterminée [CDD]), le personnel de la comptabilité (3.5 EPT), les greffiers-stagiaires (5 EPT) et 2 (EPT) apprenties. Au total, ce sont 82 personnes qui travaillent au Ministère public.

1.1.3.2. Le procureur général et le procureur général adjoint

En 2014, le procureur général a mis la priorité sur un meilleur équilibre des charges de travail entre les procureurs respectivement les collaborateurs du Ministère public - et par voie de conséquence à une réduction des heures supplémentaires de ces derniers - à une diminution du nombre des anciennes procédures et enfin à une organisation optimale du service. Dans ce dernier but, et comme déjà évoqué, le Procureur général a mené une large consultation auprès de l'ensemble du personnel du Ministère public. Cette consultation a conduit d'une part à élargir les possibilités de travailler à temps partiel. D'autre part, le Ministère public s'est doté d'une commission du personnel comprenant un représentant de chaque corporation, les membres de la direction en étant exclus. De nouvelles formules d'évaluation du personnel, détaillées et adaptées aux différentes fonctions, ont en outre été créées et viennent compléter l'arsenal de formules déjà à disposition du personnel (formule d'information lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs et formule sur les droits et devoirs des collaborateurs). La consultation et les réflexions subséquentes ont enfin révélé que la structure actuelle des cellules judiciaires était adaptée et qu'elle doit être conservée. Les nouvelles mesures introduites par la consultation verront leur mise en application en 2015.

⁷ Equivalent plein temps.

Dans ses tâches de direction du Ministère public, le procureur général s'est investi dans les réflexions menées au niveau cantonal et relatives à la planification pénitentiaire. Après réévaluation des moyens à mettre en place, il a aussi reconduit pour la saison 2014-2015 la permanence des procureurs pour les matchs de hockey à risque, permanence assurée par les procureurs Raphaël BOURQUIN, Frédéric CHASSOT, Patrick GENOUD, Liliane HAUSER et Laurent MOSCHINI, ainsi que le procureur général lui-même. Le procureur général a participé à de nombreuses rencontres avec ses homologues des cantons ou de la Confédération, en recevant en particulier les procureurs généraux des cantons de Vaud et du Valais pour leur présenter la structure du Ministère public fribourgeois et en s'impliquant notamment au niveau du comité de la CPS⁸.

La formation continue des procureurs et des collaborateurs reste une priorité. En charge de la formation interne, le procureur général adjoint a mis sur pied une journée et demie de formation à l'attention des procureurs et des greffiers. Par ailleurs, des séances de formation ont été organisées pour les greffiers et les secrétaires. Trois secrétaires ont en outre suivi les cours de droit dispensés par l'EAP⁹, trois secrétaires la formation de base en administration judiciaire proposée par la Haute école ARC à Neuchâtel (Ecole romande en administration judiciaire), une secrétaire la formation CAS en administration judiciaire pénale, respectivement une greffière la formation CAS en magistrature. Finalement, la procureure Liliane HAUSER a entrepris en 2014 une formation MAS en criminalité économique qui s'achèvera en 2015.

Au cours de l'année écoulée, le procureur général a conduit deux séances plénières des procureurs et il a tenu 28 séances de Direction. Au 1^{er} janvier 2015, le Ministère public compte 27 Directives (dont 18 publiées sur son site internet¹⁰) et 21 marches à suivre.

En 2014, Le Procureur général est intervenu comme conférencier lors des assemblées générales de l'association fribourgeoise de la Gendarmerie, de l'association fribourgeoise de la Police de sûreté, de l'association suisse des officiers de police et lors de la soirée anniversaire des 10 ans de l'association Expression. Il est par ailleurs délégué CPS et membre du comité CPS, il est membre de la Conférence des procureurs généraux de Suisse et de la Plateforme des procureurs généraux romands, ainsi que des groupes de travail « législation CPS », statistique et médecine-légale. Sur le plan cantonal, il participe comme membre du Conseil de la magistrature, de la Commission de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité, dont il a démissionné avec effet au 31 décembre 2014, ainsi que du Conseil cantonal de prévention et de sécurité, et il est président de l'association fribourgeoise des magistrats de l'ordre judiciaire. Le procureur général est aussi enseignant auprès de l'EAP et il a dispensé des cours aux avocats-stagiaires. Il a participé au tournage de deux émissions de la RTS « Temps Présent », l'une consacrée à *via sicura* et l'autre à la médiation. Finalement, en 2014, il a publié un article dans la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ 2014, page 1) : « Trois ans de pratique du nouveau CPP ».

Quant au procureur général adjoint, il est délégué CPS et président de la Commission CPS de fixation de peine. Il est aussi président de la Commission de recours de l'Université et il a participé au séminaire intensif des étudiants germanophones en droit. Le procureur général adjoint est également membre du Groupe de travail suisse pour l'harmonisation des codes RIPOL et VOSTRA, du Groupe de travail romand concernant le bracelet électronique, du Groupe de travail cantonal en matière de prestations médico-légales, du Groupe de travail cantonal de coordination pour la recherche de places de prison et enfin du Groupe de travail inter-autorités (Ministère public, Police cantonale et Office de la circulation et de la navigation) en matière de circulation routière.

⁸ Conférence des procureurs suisses.

⁹ Ecole des aspirants de police.

¹⁰ www.fr.ch/mp.

En 2014, le procureur général adjoint a finalisé avec le Réseau fribourgeois de santé mentale une convention de prestation en vue de l'échange d'information entre le Ministère public et le service précité. Il a aussi organisé, avec l'Etat-major de la Police de sûreté, l'assemblée générale de la Société suisse de droit pénal forte de plus de 400 membres, assemblée qui s'est tenue à Fribourg du 14 au 16 mai 2014.

Les greffiers-chefs et le chef de chancellerie ont continué de soutenir le procureur général et le procureur général adjoint dans leurs tâches. Ils ont en particulier géré les questions de personnel, établi des marches à suivre de type métier, assuré la formation interne ainsi que l'uniformisation des pratiques. Porte-parole du Ministère public, les greffiers-chefs, qui sont délégués auprès de la Conférence suisse des chargés de communication des Ministères publics (CCCMP), ont également répondu aux sollicitations des médias, diffusé cinq communiqués de presse et organisé 86 consultations de classeurs d'ordonnances par des journalistes. Ils ont en outre accueilli les aspirants EAP et une classe du cycle d'orientation de la Glâne pour une présentation des activités du Ministère public, respectivement représenté le Ministère public comme conférencier aux journées d'étude sur les Archives judiciaires. Ils ont enfin organisé, avec la Police de sûreté, la journée futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons.

1.1.3.3. *Les procureurs*

Les procureurs ont continué à occuper dans le courant de l'année 2014 les fonctions d'enseignant ou de conférencier :

- auprès de l'EAP, comme enseignant : Philippe BARBONI, Raphaël BOURQUIN, Alessia CHOCOMELI-LISIBACH, Christiana DIEU-BACH et Liliane HAUSER ;
- auprès de l'EAP, comme participant aux procès fictifs : Raphaël BOURQUIN ;
- auprès de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg, comme chargé de cours : Marc BUGNON ;

respectivement de membre :

- du Groupe de travail sur les gens du voyage, institué par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police : Philippe BARBONI ;
- du Groupe de travail avec les hôpitaux pour définir l'intervention de la justice en matière d'erreurs médicales : Philippe BARBONI ;
- de la Commission d'examen des candidats au barreau : Christiana DIEU-BACH et Jean-Luc MOOSER ;
- de la Cellule romande de lutte contre le dopage : Laurent MOSCHINI ;
- du Tribunal cantonal : Jean-Luc MOOSER (juge suppléant) ;
- de Commissions de la CPS et de la CLP¹¹ : Philippe BARBONI (Groupe de travail psychiatrie forensique et droit médical), Raphaël BOURQUIN (Bureau CLP), Marc BUGNON (Groupe de travail déontologie), Frédéric CHASSOT (COMINTEL), Alessia CHOCOMELI-LISIBACH (Commission criminalité économique), Christiana DIEU-BACH (COMAMAL et groupe de travail

¹¹ Conférence latine des procureurs.

crime organisé), Yvonne GENDRE (COMAMAL), Patrick GENOUD (COMASTUP et Commission transports), Liliane HAUSER (Commission criminalité économique et Commission for et entraide), Catherine PYTHON (groupe de travail crime organisé) et Jean-Frédéric SCHMUTZ (COMASTUP) ;

- du Bureau de la Direction du SCOTT (Service de coordination contre la traite d’êtres humains et le trafic des migrants) : Yvonne GENDRE ;
- de la Commission cantonale contre la violence domestique : Yvonne GENDRE ;
- de la Commission cantonale consultative dans le domaine de la prostitution : Yvonne GENDRE ;
- du Groupe de travail en matière de hooliganisme : Laurent MOSCHINI ;
- du Groupe de travail en matière de tags et graffitis : Raphaël BOURQUIN ;
- du Groupe de travail pour la mise à jour du manuel de droit pénal auprès de l’Institut suisse de police (IPS) : Raphaël BOURQUIN et Catherine PYTHON ;
- de la Commission cantonale des addictions : Philippe BARBONI ;
- de la Fondation latine « Projets pilotes-addictions » : Philippe BARBONI ;
- de la Commission cantonale pour les questions d’aumônerie : Marc BUGNON (président) ;
- du Groupe de travail en matière de travail au noir : Frédéric CHASSOT.

Finalement, s’agissant des formations suivies par les procureurs, les formules d’annonce accompagnent le présent rapport.

1.1.3.4. Les collaborateurs

En cours d’année, les greffiers Maya DOUGOUD et Nicolas CHARDONNENS ainsi que les secrétaires Laurie THOOS et Oezlem ULUKÜTÜK ont quitté le Ministère public. Celui-ci a par ailleurs fait engager les greffières Murielle DECURTINS et Annick Sophia TAVARES, ainsi que les secrétaires Ebru GOEK, Isabelle GASSMANN, Mélanie RUEGSEGGER et Orphélie MOREL, s’agissant de cette dernière pour un apprentissage d’employée de commerce.

En 2014, Stéphanie AMARA et Sacha KHOMUTOV, greffiers, ont passé avec succès leurs examens pour l’obtention du brevet d’avocat.

Le Ministère public participe à deux procédures d’évaluation des fonctions (EVALFRI). Plusieurs de ses greffiers ont en effet pris part aux différentes phases de la consultation qui est maintenant terminée et dont le Ministère public attend les conclusions. En outre, la procédure d’évaluation vient de débiter pour le comptable et les secrétaires du service comptable.

Toujours en 2014, le Ministère public a donné la possibilité à neuf juristes d’effectuer un stage de greffier d’une durée de six mois, respectivement à un étudiant en droit de l’Université de Fribourg d’effectuer un stage de deux mois dans le cadre de son travail de séminaire. Il a aussi accueilli les cinq aspirants EAP de la Police de sûreté pour un stage d’un jour.

1.1.3.5. *Le service comptable*

En 2014, le service comptable du Ministère public a accordé 2'190 (2'188 en 2013)¹² paiements par acomptes, il a effectué 5'638 (4'969) rappels et 918 (931) rappels de solde, il a requis 405 (443) poursuites et il a traité 4'242 (2'243) conversions d'amende en peine privative de liberté.

Le montant des amendes facturées s'élève pour l'année 2014 à CHF 6'229'631.08 (CHF 6'138'559.61), alors qu'il avait été budgétisé à CHF 5'350'000.00. Quant au montant encaissé par les conversions d'amende 2014, il s'est établi à CHF 893'737.86 (CHF 783'546.00). Le service comptable a par ailleurs comptabilisé durant l'année 2014 108'993 (105'358) écritures. Enfin, le service comptable a également effectué des demandes de remboursement de frais médicaux auprès des caisses maladie en 2014 pour un montant d'environ CHF 150'000.00 (CHF 93'000.00, pour la période de juin à décembre 2013), ainsi que des récupérations de montants pour des frais médicaux antérieurs à juin 2013 et jamais perçus par la Prison centrale.

1.1.4. LES INFRASTRUCTURES

Sur l'impulsion de son nouveau directeur, le Service informatique et des télécommunications a prêté en 2014 une attention particulière aux critiques du Ministère public mentionnées dans ses précédents rapports en raison d'un support informatique insatisfaisant. Il a notamment mis en place un meilleur appui du gestionnaire du compte et un meilleur soutien dans la définition des besoins et la recherche de solution. Au 1^{er} décembre 2014 est par ailleurs entrée en vigueur une convention entre le Service informatique et des télécommunications et le Ministère public qui assure aux procureurs et à leurs greffiers, durant leur permanence, de pouvoir faire appel à l'informaticien de piquet. Le Ministère public a en outre accueilli en cours d'année quatre informaticiens du service précité pour une formation devant leur permettre de mieux comprendre l'organisation, le fonctionnement et les activités du Ministère public, dans le but d'optimiser leur soutien et leur recherche de résolution des problèmes. Enfin, le Ministère public regrette que le Service informatique et des télécommunications et/ou le Tribunal cantonal n'aient pas encore entrepris en 2014 les démarches pour la constitution d'une commission cantonale chargée des questions informatiques relevant du pouvoir judiciaire, commission qui aurait pour première tâche de permettre la transmission des données entre les autorités utilisant l'application Tribuna V3.

Toujours en matière informatique, le Ministère public s'est doté en 2014 d'un PC portable de permanence permettant aux procureurs d'accéder à distance (accès VPN) notamment à l'application Tribuna V3. Il a aussi conclu un abonnement lui permettant de disposer de la base de données privée Teledata, et il a obtenu un accès au système de consultation en ligne des données du Registre foncier (Intercapi).

Dans le courant 2014, le Ministère public a évalué la pertinence de ses modèles de fusion Tribuna V3, réduisant ceux-ci au nombre de quelque 220 par langue, et il a fait procéder à un toilettage des modèles restant par les collaboratrices du Service informatique et des télécommunications affectées à la création et à l'amélioration des modèles du Pouvoir judiciaire.

¹² Le chiffre entre parenthèse renvoie toujours à l'année 2013 dans ce chapitre.

Pour clore le chapitre informatique, le Ministère public a acquis en 2014 un système de visioconférence.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil de la magistrature, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature, en l'assurance de notre haute considération.

Fabien GASSER
Procureur général

Raphaël BRENTA
Greffier-chef

Annexes

—

- tableau des statistiques 2014;
- les formules des formations suivies par les procureurs.

Copies pour information (avec le tableau de statistiques, mais sans les formules de formation):

—

- Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et de la justice;
- Monsieur le Président du Tribunal cantonal;
- Madame la Présidente de la Commission de Justice du Grand Conseil;
- Monsieur le Commandant de la Police cantonale;
- Monsieur le Chef de la Police de sûreté ;
- Monsieur le Chef de la Gendarmerie.